



CFA INSTITUTE DÉCLARATION DES DROITS DE L'INVESTISSEUR

La « déclaration des droits de l'investisseur », élaborée par le CFA Institute, informe les acheteurs de produits financiers du comportement auquel ils peuvent prétendre de la part des fournisseurs de services financiers. Ces droits reflètent les principes éthiques fondamentaux indispensables pour établir une relation de confiance dans tout contexte professionnel. Ils s'appliquent aux produits et services financiers tels que la gestion d'actifs, la recherche, les conseils, les services bancaires aux particuliers, les assurances et l'immobilier. Que vous établissiez un plan d'investissement, travailliez avec un courtier, ouvriez un compte bancaire ou que vous achetiez une maison, la déclaration des droits de l'investisseur est un outil pour vous aider à obtenir les informations dont vous avez besoin et les services auxquels vous pouvez prétendre.

Exiger que les professionnels de la finance respectent ces droits vous aide à établir une relation de confiance avec la personne et/ou l'entreprise avec laquelle vous travaillez, et va ainsi contribuer à restaurer la confiance, le respect et l'intégrité dans le secteur financier.

LORSQUE J'AI RECOURS AUX SERVICES DE PROFESSIONNELS DE LA FINANCE OU À DES ORGANISMES FINANCIERS, JE SUIS EN DROIT D'EXIGER...

1. Une attitude **honnête**, éthique et professionnelle, respectant les lois en vigueur.
2. Des conseils et une assistance **objectifs** et indépendants basés sur une analyse éclairée, un jugement prudent et des efforts assidus.
3. Que mes **intérêts** financiers priment sur ceux du professionnel et de l'organisme.
4. Un traitement **équitable** par rapport aux autres clients.
5. La divulgation de tout **conflit** d'intérêts existant ou potentiel dans le cadre d'une prestation de services ou de produits.
6. Une bonne **connaissance** de ma situation, afin que les conseils dispensés correspondent à mes objectifs financiers et prennent en compte mes différentes contraintes.
7. Des **informations** claires, précises, complètes et opportunes, rédigées dans un langage simple et présentées de manière explicite.
8. Une explication de l'ensemble des **frais** et des coûts à ma charge, ainsi que la justification du caractère équitable et raisonnable de ces dépenses.
9. La **confidentialité** de mes informations.
10. Des **dossiers** adéquats et complets pour justifier les opérations réalisées pour mon compte.

Visitez le site cfainstitute.org/futurefinance